



Préavis municipal n° 5/2015

Demande de crédit pour l'agrandissement du cabinet médical

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le mardi 21 avril en présence de Mme Nathalie Jaton et M. Claude-Alain Cornu, municipaux.

Suite à l'acceptation du préavis no 18/2014 « Demande de crédit pour l'étude de l'agrandissement du cabinet médical » et après plusieurs discussions avec les médecins, la Municipalité nous a présenté un projet d'un coût total de fr. 1'420'000.- après soumissions et comprenant le crédit d'étude susmentionné.

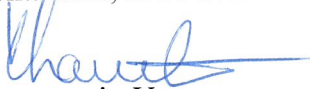
La commission tient à relever les points suivants :

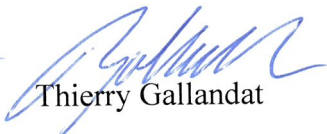
- Une convention de location va être établie avec les médecins. Celle-ci sera validée et signée avant le début des travaux;
- La Municipalité désire, que dans un délai de 5 ans les frais financiers de l'agrandissement, soit amortissement, intérêts de l'emprunt et frais d'entretien, soient couverts par la location.

Dès lors, la commission des finances considère cette dépense comme justifiée et recommande au Conseil communal :

- **d'autoriser** la Municipalité à effectuer les travaux d'agrandissement du cabinet médical ;
- **d'accorder** dans ce but un crédit de fr. 1'420'000.- ;
- **de financer** ce montant de la manière suivante :
 - fr. 320'000.- par la trésorerie courante
 - le solde de fr. 1'100'000.- par un emprunt auprès d'un établissement financier, aux meilleures conditions du marché ;
- **d'amortir** cet investissement de la manière suivante :
 - fr. 320'000.- par un prélèvement sur le fonds de réserve pour travaux futurs n° 9282.00 ;
 - le solde de fr. 1'100'000.- sur une période de 30 ans, à raison de fr. 36'670.- par an, la 1^{ère} fois lors de l'exercice 2017.

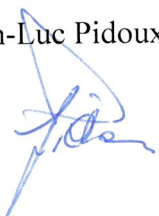
Montanaire, le 21 avril 2015


Chammartin Yann


Thierry Gallandat


Jean-Maurice David

Jean-Luc Pidoux



Corinne Favre (rapporteur)

